

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

Mme Taurine, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Corbière, M. Larive,
M. Lachaud, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Quatennens,
Mme Panot, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Rubin

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de supprimer la possibilité pour le gouvernement de modifier par ordonnance les obligations des acteurs du secteur gazier. Un fois encore l'étude l'impact n'explicite pas la volonté du gouvernement dans ce domaine. Il faut donc lire entre les lignes pour essayer de percevoir à jour quelles pourraient être les conséquences de cet alinéa. Nous craignons qu'il conduise à la suppression des obligations des fournisseurs inscrites dans le décret de mars 2014 pour assurer des stocks de gaz suffisants remplacées par un marché d'enchères censées assurer la sécurité du dispositif.